

# COMMERÇANTS, ARTISANS, PORTEURS DE PROJETS ET PROPRIÉTAIRES EN CŒUR DE VILLE : LES AIDES FINANCIÈRES DÉDIÉES

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

2 actions financées par le Fonds de Restructuration de la Défense en faveur des commerçants, artisans et porteurs de projets d'implantation de nouveaux commerces au centre-ville de Châlons-en-Champagne :

### 1/ Création et développement des entreprises dans le périmètre du Plan Local de Redynamisation

#### Objectif

Renforcer le soutien des initiatives en matière de création, implantation et développement d'entreprises, notamment lorsqu'elles procèdent à des investissements matériels, immobiliers ou mettent en œuvre des actions de développement commercial, humain ou technologique, créatrices de valeur ajoutée et d'emploi.

#### Aide

- Subvention de 5000 € par emploi créé, sous condition de création d'au moins 3 emplois
- Subvention à hauteur de 20 % des dépenses d'investissement réalisées par l'entreprise.

### 2/ Redynamisation de l'artisanat et du commerce de centre-ville

#### Objectif

Renforcer l'implantation et le développement d'entreprises, créatrices de richesse et d'emplois, au centre-ville de Châlons-en-Champagne.

#### Aide

Subvention plafonnée à 20 % de la dépense HT et à 15 000 € par entreprise, pour le financement des dépenses d'investissement et de conseil réalisées : rénovation des vitrines, modernisation du matériel, équipements destinés à assurer la sécurité, aménagements facilitant l'accessibilité aux personnes handicapées, amélioration du bilan énergétique de l'entreprise ou encore toute dépense relative à la modernisation des locaux d'activités.

#### Contact

Investir à Châlons-en-Champagne  
5 ter rue Léon Bourgeois - 51000 Châlons-en-Champagne  
Tél : 03.26.21.87.30 / [economie.cac@citesenchampagne.net](mailto:economie.cac@citesenchampagne.net)  
[www.investirachalonsenchampagne.com](http://www.investirachalonsenchampagne.com)

## PLAN DE RAVALEMENT DE FAÇADES OBLIGATOIRE

Les propriétaires doivent procéder au ravalement des façades ou pignons sur rue et parties d'immeubles visibles de la rue : façades, clôtures, dispositifs de fermetures (portes, volets, persiennes, systèmes de protection et de défense), éléments architecturaux (auvents, balcons...).

#### Objectif

Préserver le cadre architectural du centre-ville et mettre de la couleur dans la ville.

#### Aide

Subvention aux propriétaires, calculée à partir du coût TTC des travaux subventionnables, plafonnée à 5000 €.

#### Contact

Avant de commencer les travaux, déposez votre déclaration préalable au Service Urbanisme de la Ville de Châlons-en-Champagne  
1 rue des Fripiers - 51000 Châlons-en-Champagne  
Tél : 03.26.69.38.83 / [urbanisme.mairie@chalons-en-champagne.net](mailto:urbanisme.mairie@chalons-en-champagne.net)

## ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)

2 actions financées par la Ville pour accompagner les porteurs de projets et une défiscalisation envisageable grâce à la ZPPAUP :

### Objectif

Améliorer la protection et la mise en valeur du patrimoine dans le centre ancien et les faubourgs.

### 1/ Subvention aux propriétaires, calculée à partir du coût TTC des travaux subventionnables, plafonnée à 5000 €, sur les travaux entrepris dans la zone

- Ravalement des façades et pignons (hors plan de ravalement des façades obligatoire)
- Remplacement et/ou restauration des huisseries et menuiseries
- Restauration des devantures commerciales et des enseignes
- Restauration et réfection des toitures avec des matériaux traditionnels.

### 2/ Permanences de l'architecte-conseil

Conseil gratuit aux propriétaires ayant des projets de rénovation ou d'extension de leur habitation et aux commerçants étudiant une mise en valeur de leur devanture (vitrine, enseigne, mise en accessibilité, ...), dans le périmètre de la ZPPAUP.

### 3/ Fondation du Patrimoine

Grâce au Label de la Fondation du Patrimoine, les propriétaires d'un bien immobilier habitable ou non, présentant un intérêt patrimonial, peuvent bénéficier d'une aide fiscale pour le restaurer.

Travaux éligibles à la défiscalisation (les commerces sont exclus) : charpente, couverture, façades, menuiseries, ferronneries, mur de clôture et d'enceinte...

### Contact

Service Urbanisme de la Ville de Châlons-en-Champagne  
1 rue des Fripiers - 51000 Châlons-en-Champagne  
Tél : 03.26.69.38.83 / urbanisme.mairie@châlons-en-champagne.net

## OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Vous souhaitez réaliser des travaux à votre domicile ? Bénéficiez des aides de l'OPAH !

### Objectif

L'OPAH est un dispositif mis en place par Cités en Champagne, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Champagne-Ardenne et le Conseil Général de la Marne pour aider financièrement les propriétaires, occupants (sous conditions de ressources) ou bailleurs, à améliorer leur logement ou à proposer de nouveaux logements sur le marché de l'immobilier.

1/ **Subvention OPAH** dans le cadre de travaux de rénovation thermique, mise aux normes électriques, accessibilité et adaptation du logement pour les personnes âgées, suppression des peintures au plomb, sortie d'insalubrité...

2/ **Subvention communale** en complément de l'aide accordée par l'Agence Nationale de l'Habitat, à l'occasion de travaux de changement d'usage d'un bien (transformation en habitation d'une réserve située au-dessus d'un commerce).

### Contact

Avant d'engager vos travaux, contactez le COMAL-PACT 51 (conseils gratuits)  
16 boulevard Hippolyte Faure - 51000 Châlons-en-Champagne  
comal@comal-pact51.fr /  **0 800 77 29 30**

